

AMNESTY INTERNATIONAL  
Index AI : ASA 23/011/98  
ÉFAI 98 RN 046

ÉFAI/RAN

*DOCUMENT INTERNE*  
Londres, 25 mars 1998  
(reçu le 26 mars 1998)

**SEAMRAN**  
**1/98**

*de : ÉFAI/RAN*  
*à : Groupes SEAMRAN francophones*  
*cc : Coordinations SEAMRAN et ROYAUME DU CAMBODGE*

*Début de l'action : dès réception*  
*Fin de l'action : 31 juillet 1998*

**ROYAUME DU CAMBODGE**

*Les droits fondamentaux en question*

*1 - Préoccupations d'Amnesty International*

- Exécutions extrajudiciaires
- Impunité
- Manœuvres de harcèlement et détention

## 2 - Résumé

Cette action fait suite au travail que les groupes ont déjà effectué dans le cadre du SEAMRAN 8/97 (Index AI : ASA 23/039/97 - EFAI 97 RN 166) de novembre 1997 intitulé : *Royaume du Cambodge. Il est temps d'agir*

Elle porte principalement sur les exécutions extrajudiciaires commises à la suite des violents incidents des 5 et 6 juillet 1997, mais également sur des arrestations et des manœuvres de harcèlement dont ont été victimes des militants politiques et des défenseurs des droits fondamentaux. Depuis le mois de juillet 1997, des hauts responsables de l'armée, de la police et du FUNCINPEC – Front uni national pour un Cambodge indépendant, neutre, pacifique et coopératif – ont continué d'être victimes d'assassinats politiques, et des dizaines de personnes ont été tuées en raison de leur appartenance politique. Malgré l'engagement pris par le gouvernement cambodgien d'ouvrir des enquêtes sur les allégations d'exécutions extrajudiciaires, personne n'a été traduit en justice pour aucun de ces homicides. Des élections doivent avoir lieu le 26 juillet 1998. Amnesty International estime que le gouvernement cambodgien a la responsabilité de garantir aux militants politiques, aux personnes surveillant la situation des droits humains, aux journalistes, ainsi qu'aux simples citoyens la possibilité d'exercer leur droit à la liberté d'expression et d'association sans avoir à craindre d'être victimes d'homicides, de mesures de détention, ou de toute autre manœuvre de harcèlement.

Or, tant que ceux qui violent ces droits agissent en toute impunité, cela se révélera impossible. Nous demandons aux groupes SEAMRAN de continuer à adresser des lettres, durant la période préélectorale, au gouvernement et aux parlementaires cambodgiens, ainsi qu'à leurs

propres représentants élus. Les groupes sont également priés d'entreprendre, dans la mesure du possible, un travail de diffusion de l'information et de recherche de soutiens extérieurs.

### **3. Objectifs de cette action**

- Poursuivre à un rythme régulier l'envoi aux autorités et aux parlementaires cambodgiens, jusqu'aux élections de juillet 1998, de lettres dans lesquelles vous exprimerez les préoccupations d'Amnesty International et demanderez au gouvernement de prendre les mesures nécessaires ;

- faire en sorte que les élus locaux soient bien informés des préoccupations de l'Organisation relatives au Cambodge, et demander à ces derniers de vous aider à obtenir de votre propre gouvernement qu'il adopte une attitude ferme sur la situation des droits humains dans ce pays ;

- demander à d'autres personnes, par l'intermédiaire de soutiens extérieurs, d'écrire aux autorités cambodgiennes.

- diffuser l'information sur le plan local.

### **4. Note à l'attention des coordinations**

Cette action vient compléter la SLA qui commencera le 15 avril pour se terminer en juillet. Il se peut qu'au cours de cette action d'autres cas d'appel vous soient adressés. Chaque coordination doit recevoir une photographie de Hor Sok, de Chao Sambath et de Krauch Yeuam pour son travail de diffusion.

Les coordinations voudront bien travailler en liaison avec la coordination/campagne de leur section, la coordination/OIG et la coordination chargée du travail de pression sur son propre gouvernement, afin d'assurer une action coordonnée sur le Cambodge durant cette période.

Cette action doit en principe se terminer le 31 juillet 1998. Veuillez noter qu'une action limitée sur le Myanmar est en préparation : elle

*suivra la publication d'un document externe daté du 15 avril. Les coordinations qui ont plus de quatre groupes SEAMRAN voudront bien demander à un petit nombre d'entre eux de travailler sur le Myanmar, pendant un mois, à partir du 15 avril, tandis que d'autres travailleront sur le Cambodge. Nous vous adresserons des instructions pour le Myanmar dès que possible.*

23/011/98 - ÉFAI 98 RN 046

### 5. Liste des documents joints

*Royaume du Cambodge. Les droits fondamentaux en question (Index AI : ASA 23/04/98, mars 1998)*

*Royaume du Cambodge. Le meurtre de Chao Sambath et de Krauch Yeuam (Index AI : ASA 23/05/98, mars 1998)*

*Royaume du Cambodge. Hor Sok (Index AI : ASA 23/06/98, mars 1998)*

*Royaume du Cambodge. Un tribunal militaire cite à comparaître un homme décédé (Index AI : ASA 23/08/98, mars 1998)*

*Royaume du Cambodge. Le meurtre de Thach Kim Sang (Index AI : ASA 23/010/98, mars 1998)*

### 6. Informations générales

Depuis que le premier Premier ministre, le prince Norodom Ranariddh, a été évincé par la force, en juillet 1997, par le second Premier ministre Hun Sen, les droits fondamentaux sont encore moins respectés qu'aupar avant. Des dizaines de partisans du prince Ranariddh ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires, et aucun indice ne permet d'espérer une amélioration de la situation d'ici les élections, prévues pour juillet 1998. Les assassinats politiques se poursuivent.

Dernier en date, celui de Thach Kim Sang, tué le matin même du premier procès par contumace du prince Ranariddh. Les preuves de l'implication des forces de sécurité sont, dans certains cas, indéniables. Des ministres-clés du gouvernement ont promis que des enquêtes sérieuses seraient ouvertes sur des violations des droits humains mais leurs efforts semblent davantage viser à discréditer le travail de ceux qui surveillent la situation des droits fondamentaux plutôt qu'à la recherche la vérité. Une commission gouvernementale, créée pour examiner les conclusions du Représentant spécial des Nations unies du Secrétaire général pour les droits humains au Cambodge, publiées dans

*23/011/98 - ÉFAI 98 RN 046*

un document paru en septembre 1997, doit encore fournir la preuve qu'elle remplit sérieusement sa mission.

La communauté internationale s'efforce de mettre fin au conflit au Cambodge et elle concentre actuellement ses efforts sur un plan de paix, "l'initiative des quatre piliers", proposé par le gouvernement japonais. L'une des propositions de ce plan de paix est le procès par défaut, la condamnation et l'amnistie du prince Norodom Ranariddh, à la suite de quoi il serait autorisé à se présenter aux prochaines élections. Les deux procès, qui ont été marqués par une partialité flagrante, ont eu lieu le 4 mars, puis les 17 et 18 mars 1998. Le prince Ranariddh et plusieurs de ses proches collaborateurs (parmi ceux-ci, Chao Sambath qui a été tué par des membres des forces armées royales cambodgiennes le 8 juillet 1997) ont été reconnus coupables de toutes les accusations retenues contre eux. Le prince Ranariddh a été condamné à un total à trente-cinq ans d'emprisonnement, à dater de son arrestation, et à une amende s'élevant à plus de 50 millions de USD (environ 300 millions de FF). Le 21 mars 1998, le roi a accordé au prince Ranariddh une amnistie totale. Parmi les autres propositions du plan de paix figurent un cessez-le-feu entre les forces fidèles au second Premier ministre Hun Sen et celles du prince Ranariddh, la réintégration des membres des forces armées et l'interdiction de toute coopération avec les Khmers rouges.

Amnesty International s'inquiète du fait que ce plan de paix ne prévoit pas de garanties concernant les droits fondamentaux. L'Organisation estime que les droits humains doivent être au centre de toute solution politique au Cambodge, et que si de telles garanties ne sont pas accordées à tous les Cambodgiens, et s'il n'est pas mis fin aux homicides politiques et aux autres exactions, les élections de juillet 1998 se dérouleront dans un climat de peur. Les événements de mars 1998 ne font que confirmer les préoccupations d'Amnesty International. La situation du peuple cambodgien ne pourra s'améliorer que si le gouvernement cambodgien fait du respect des droits de

l'homme l'un de ses premiers objectifs.

### **7. Stratégie au niveau du pays**

Amnesty International vise à exercer la plus forte pression possible sur le gouvernement royal cambodgien à propos de la dégradation de la situation des droits fondamentaux dans le pays. L'Organisation cherche donc à s'assurer que la communauté internationale est informée de cette situation en publiant des documents présentant des recommandations sur les démarches à effectuer pour parvenir à une amélioration. De plus, nous exerçons directement des pressions sur le gouvernement de ce pays. Le Cambodge est l'un des cinq pays prioritaires choisis par Amnesty International lors de la session de la Commission des droits de l'homme, à Genève, cette année ; les débats concernant ce pays devraient avoir lieu au cours du mois d'avril. Nous demandons aux sections de faire pression sur leur propre gouvernement en leur demandant d'intervenir avec fermeté à propos de la situation au Cambodge dans le cadre de la Commission, et d'user de toute leur influence sur le gouvernement cambodgien pour faire en sorte qu'il s'engage à prendre des mesures concrètes en faveur du respect des droits fondamentaux. La question du Cambodge sera également soulevée dans le cadre d'autres rencontres intergouvernementales, comme l'ASEM II, à Londres, en avril, et les réunions de l'ASEAN, entre mai et juillet de cette année. Il est également très important de prendre directement contact avec le gouvernement royal cambodgien. L'envoi de lettres par les groupes au gouvernement et aux parlementaires pour les informer de nos préoccupations représente la partie la plus importante de notre action à un moment où, au Cambodge, les droits fondamentaux sont de plus en plus sacrifiés aux intérêts politiques.

### **8. Actions recommandées**

**Envoi de lettres :**

L'un des objectifs de cette action est donc de faire part au gouvernement et aux parlementaires cambodgiens de nos sujets d'inquiétude. Veuillez écrire autant de lettres que possible, rédigées en termes courtois, en français, soit au nom d'Amnesty International soit en votre propre nom, à chacune des autorités figurant ci-dessous.

1. Aux autorités gouvernementales cambodgiennes - voir § 10 A pour les adresses.

*Exécutions extrajudiciaires* - Écrire séparément pour chacun des cas ci-dessous :

- *Chao Sambath et Krauch Yeuam* (voir document Index AI : ASA 23/05/98)
- *Hor Sok* (voir document Index AI : ASA 23/06/98)
- *Thach Kim Sang* (voir document Index AI : ASA 23/10/98)
- *On Phuong* (voir document Index AI : ASA 23/04/98, pp. 9 à 10)
- *Kea Ron, Bunn Sovanna et Chea Samnang* (voir document Index AI : ASA 23/04/98, p.10)
- *Chea Rat, Chea Thy, Chea Seng, Sao Sim et Sao Sdok* (voir document Index AI : ASA 23/04/98, pp. 8 à 9)

Dans vos lettres, veuillez :

- résumer brièvement les cas mentionnés ci-dessus ;
- demander une enquête exhaustive et indépendante sur ces décès, et que les responsables soient jugés équitablement devant un tribunal indépendant ;
- dire votre déception du fait que le gouvernement cambodgien n'a pas tenu ses engagements concernant l'ouverture d'enquêtes sur les allégations d'homicides illégaux ;
- faire appel au gouvernement cambodgien pour qu'il s'engage sans équivoque à promouvoir et à protéger les droits inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), dont on célèbre cette année le 50<sup>ème</sup> anniversaire ;

**Manœuvres de harcèlement et détention**

Dans vos lettres, veuillez :

- vous dire préoccupés par le fait que des militants et des membres de partis politiques d'opposition sont victimes de détentions illégales, de manœuvres de harcèlement et d'intimidation de la part de membres des forces de sécurité en raison de leur engagement politique ;
- demander instamment au gouvernement de garantir que les droits humains seront protégés pendant la période de préparation des élections de juillet, et que la sécurité physique des candidats et des militants sera assurée pendant la campagne électorale. ;
- vous dire préoccupé par le fait que des militants des droits humains ont été gravement menacés ou ont même été tués en raison de leurs activités ;
- demander que toutes les mesures nécessaires soient prises pour garantir la sécurité et la sûreté des défenseurs des droits humains dans tout le pays.

*Veuillez envoyer une copie de vos lettres à l'ambassade du Cambodge dans votre pays (pour la France : Ambassade royale du Cambodge, 4, rue Adolphe Yvon, 75016 Paris). S'il n'y a pas d'ambassade du Cambodge dans votre pays, veuillez les envoyer aux ambassades du Cambodge dans les pays suivants : Viêt-nam, Laos, Fédération de Russie, Yougoslavie, Chine, Inde ou Égypte. (Voir le § 10C pour les adresses).*

**2. Aux parlementaires cambodgiens - voir § 10B pour les adresses**

Dans vos lettres, vous voudrez bien traiter de quelques-uns des points suivants :

- En vous référant à l'un au moins des cas cités, dites-vous préoccupé par le fait que, en dépit des engagements pris par le gouvernement, aucune enquête digne de ce nom n'a été ouverte sur les exécutions extrajudiciaires commises depuis juillet 1997 et que les assassinats politiques se poursuivent.
- Demandez instamment aux parlementaires d'user de leur influence,

au nom des responsabilités que leur confère leur fonction, pour faire en sorte que le gouvernement cambodgien prenne immédiatement des mesures en vue de :

- garantir la sûreté et la sécurité de tous les candidats aux élections et de tous les militants politiques ;
  - garantir que chacun pourra exercer pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association sans avoir à craindre menaces ou manoeuvres de harcèlement ;
  - garantir la sûreté et la sécurité des défenseurs des droits humains dans tout le pays.
- Demander aux parlementaires de s'engager personnellement à respecter et à promouvoir les droits inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme dont on célèbre cette année le 50<sup>ème</sup> anniversaire, notamment à l'article 3 de la Déclaration (« Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne »).

### **3. Aux élus locaux**

- Faites part de votre préoccupation concernant la situation des droits humains au Cambodge, en attirant leur attention sur certains des cas/problèmes cités ci-dessus ;
- exprimez l'espoir que votre gouvernement prendra officiellement et fermement position en ce qui concerne la nécessité de veiller à ce que les droits fondamentaux soient tout particulièrement respectés au Cambodge durant la période préélectorale ;
- Joindre à votre lettre une copie de l'un ou de tous les documents externes accompagnant cette action.

### **Recherche de soutiens extérieurs**

Les groupes voudront bien essayer de trouver d'autres personnes

*INTERNE*

*11ASA 23/011/98 - ÉFAI 98 RN 046*

*disposées à écrire au gouvernement cambodgien, en utilisant les cas de Hor Sok, de Chao Sambath et de Krauch Yeuam.*

*Veillez transmettre les récentes informations que vous recevrez à tous les soutiens extérieurs que vous avez déjà établis.*

### **Diffusion de l'information**

Les groupes s'efforceront de diffuser sur le plan local, tous les cas présentés dans cette action, en essayant de faire le lien avec le 50<sup>ème</sup> anniversaire de la DUDH.

### **Les événements du 6 juillet**

Les sections qui prennent part à l'action sur le Cambodge qui débute le 15 avril, sont priées d'organiser une manifestation publique le 6 juillet, en mémoire des victimes du coup d'État de juillet 1997 et des personnes qui ont depuis été victimes d'exécutions illégales. Les groupes qui ne pourront pas y participer ont la possibilité d'organiser de leur côté une manifestation commémorative. Une liste des personnes que l'on sait avoir été victimes d'exécutions illégales depuis les 5 et 6 juillet 1997 sera disponible début mai. Tous les groupes intéressés par cette liste pourront la demander à leur coordination ou à l'équipe Asie du Sud-Est du Secrétariat international.

### **9. Réactions à vos courriers**

Veuillez adresser, dès que possible, la copie de toute réponse que vous recevrez des autorités cambodgiennes à votre coordination ainsi qu'à l'équipe Asie du Sud-Est du Secrétariat international, afin que nous puissions vous conseiller sur la teneur de votre réponse, le cas échéant. Nous serons heureux de recevoir vos commentaires sur cette action.

### **10. Adresses**

(voir document en annexe)

---

*La version originale en langue anglaise de ce document a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre: KINGDOM OF CAMBODIA : Human rights at stake. (Index AI : ASA 23/11/98). Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat International par les ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - Service RAN - Avril 1998.*